

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise

Mairie de **SERAINCOURT****2025/06-28****REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2025**

Date de convocation : 24/06/2025

Date d'affichage : 24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 24 juin 2025 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, Mme ENEE, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, Mme LOZACH, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à Mme CHABRIT
Mme SCHEMBRI à M. SCHWEIZER

Absents excusés : M. BALLOT
M. REUSSARD

Absent non excusé : M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h32

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

**BUDGET 2025 « LOGEMENTS » - ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION
N°2025/04-25 DU 7 AVRIL 2025**

M. SCHWEIZER explique que lors du vote de budget « logements » le 7 avril 2025, l'excédent de l'affectation de résultat 2024 du budget « logements » de 5 911,85 Euros a été affecté dans les dépenses et recettes de fonctionnement par erreur de plume.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter celui-ci qui peut se résumer comme suit :

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : **144 818,18€**
Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : **93 711,85€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Décide d'abroger la délibération n°2025/04/25 du 7 avril 2025,
Approuve le budget primitif « logements » pour l'année 2025,
Approbation à l'unanimité.



Le Maire
Anne-Marie MAURICE

